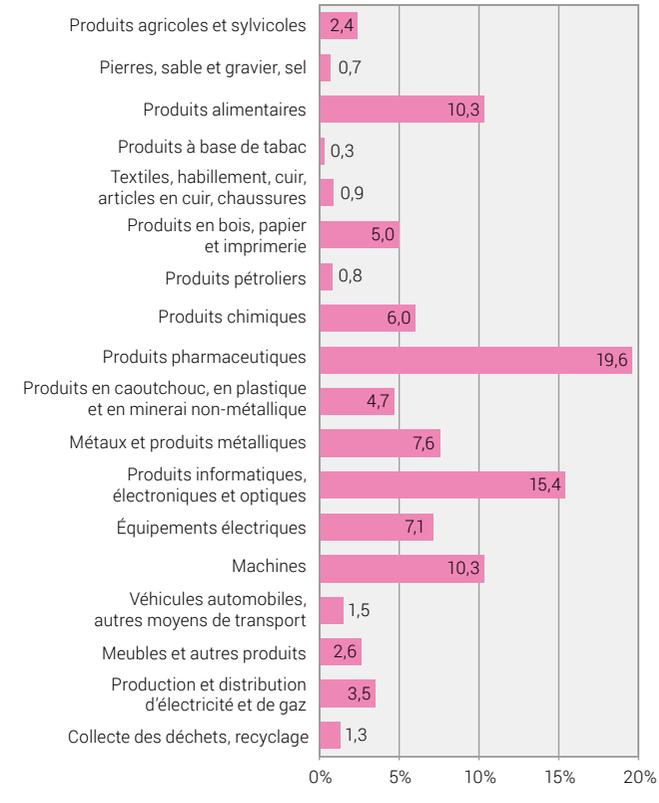


Indice des prix à la production 2015: Panier-type par groupes de produits

G 3



Source: OFS – Indice des prix à la production (IPP) © OFS 2016

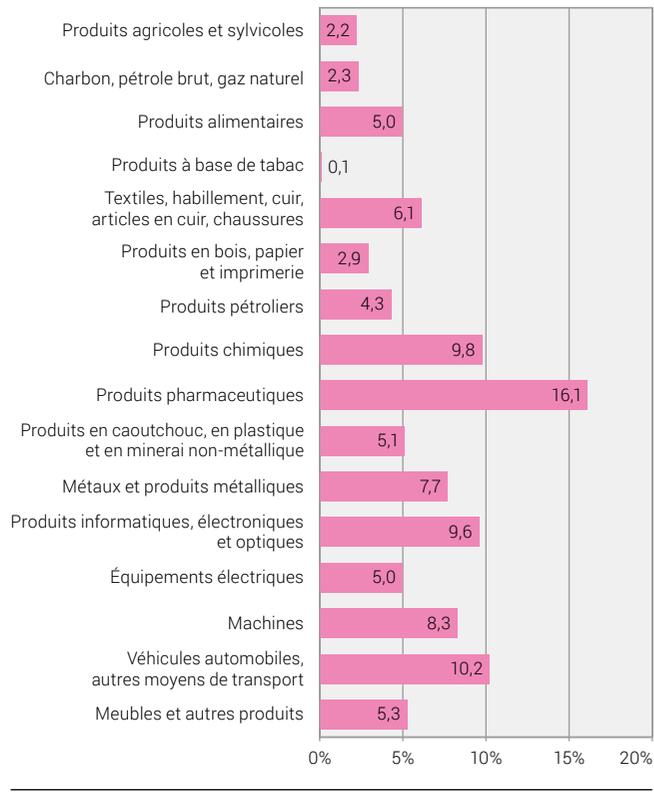
Révisions périodiques

L'indice des prix à la production et à l'importation est soumis périodiquement à une révision totale, qui consiste à revoir les méthodes de relevé et de calcul, à actualiser les schémas de produits et de pondération et à adapter ces schémas aux changements structurels de l'économie et des marchés. De plus, l'échantillon des fournisseurs de données est complété, voire renouvelé.

Les dernières révisions de l'indice des prix à la production et à l'importation ont été réalisées en 1993, 2003, 2010 et 2015. La dernière révision a visé notamment à étendre les relevés des prix à la production du secteur des services, remodeler et actualiser la pondération des entreprises, élargir le recours aux données secondaires,

Indice des prix à l'importation 2015: Panier-type par groupes de produits

G 4



Source: OFS – Indice des prix à la production (IPP) © OFS 2016

actualiser l'échantillon, optimiser le relevé des branches chimie, pharma et énergie, améliorer les techniques d'enquêtes et enfin restructurer l'offre de diffusion.

Élargissement des relevés des prix à la production au secteur des services (SPPI)

Historiquement, l'indice des prix à la production ne contenait par définition que des marchandises. Au cours du dernier siècle, l'importance économique des secteurs primaires et secondaires a progressivement diminué, au profit du secteur tertiaire. Celui-ci assure près des trois quarts de la valeur ajoutée brute de l'économie suisse en 2015.

Le relevé des prix à la production dans le secteur des services en Suisse a débuté avec la publication des prix à la production du transport de marchandises par le rail et la route en 2001 et des prestations des bureaux d'architectes et d'ingénieurs en 2002.

Il s'est élargi avec la mise en place des relevés de prix suivants:

- transports fluviaux de passagers
- transports aériens de passagers
- transports aériens de fret
- services postaux: lettres et journaux
- services postaux: colis
- services de télécommunication
- activités juridiques: cabinets d'avocat
- activités comptables; fiduciaires
- conseil en relations publiques et communication
- conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- contrôles techniques: expertises de véhicules
- vente d'espaces publicitaires
- études de marché et sondages
- travail temporaire
- services de surveillance et de sécurité privés (activités d'enquête exclues)
- nettoyage de bâtiments (y compris ramonage)
- services informatiques et services d'information

Il se poursuit avec les relevés en préparation ou en cours de développement, soit:

- transport terrestre de passagers
- tourisme (hébergement et restauration)
- activités juridiques: notaires
- locations de véhicules automobiles
- services de conciergerie

Dans une perspective à long terme, d'autres services seront relevés et un indice pour l'offre totale du secteur des services sera établi.

Bases légales et protection des données

La loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale constitue la base légale, de même que l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe mentionne le relevé des prix à la production et à l'importation. La participation au relevé est obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique respecte les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les noms et autres données individuelles des fournisseurs de données sont traités confidentiellement et utilisés uniquement à des fins statistiques.

Pour que la comparabilité de la statistique suisse avec les statistiques des pays de l'UE et de l'Espace économique européen soit assurée, il existe un accord bilatéral sur la coopération statistique entre l'UE et la Suisse. C'est ainsi que les dispositions légales du règlement (CE) 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles ont caractère obligatoire pour l'indice des prix à la production et à l'importation.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Info IPP, Section Prix, tél. +41 58 463 66 06, ppi@bfs.admin.ch
Rédacteur:	Rodolphe St-Louis, OFS
Auteurs:	Equipe du projet de révision de l'indice des prix à la production et à l'importation 2015, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	05 Prix
Langue du texte original:	Français
Mise en page:	Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	Section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Mikael Damkier – Fotolia.com
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	Gratuit
Numéro OFS:	982-1600



Prix

982-1600

Indice des prix à la production et à l'importation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2016

Qu'est-ce que l'indice des prix à la production et à l'importation?

L'indice des prix à la production (IPP) mesure l'évolution des prix des biens et services produits en Suisse au premier stade de leur commercialisation. Pour le marché domestique ce sont les prix lors de la vente départ-usine (sans TVA et impôts sur la consommation) qui sont relevés; pour l'export ce sont les prix à la frontière (fob : free on board) qui sont retenus. L'indice des prix à l'importation (IPI) mesure, quant à lui, l'évolution des prix des biens importés à la frontière suisse (sans TVA, impôts sur la consommation et droits de douane).

L'indice des prix à la production et l'indice des prix à l'importation sont relevés et calculés séparément pour être ensuite rassemblés dans l'indice des prix de l'offre totale (IPOT). Si l'on ne considère que les prix des biens commercialisés en Suisse dans l'indice des prix à la production, on obtient l'indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur (IPON).

L'indice des prix à la production et à l'importation comme indicateur conjoncturel

L'indice des prix à la production et à l'importation est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution au fil du temps de la situation de l'offre et de la demande sur le marché des biens. Il est le résultat de la conjonction de différents facteurs, par exemple: évolution des structures et conditions-cadre du marché (par ex. libéralisation), changement de la productivité, cours du change et interdépendance économique internationale (globalisation). Ses résultats peuvent être utilisés aussi bien pour des analyses économiques globales que pour des études spécifiques à une branche. Il fait partie du système statistique des prix, qui comprend également l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'indice des prix de la construction. Ce système statistique offre un aperçu général de l'évolution des prix en Suisse.

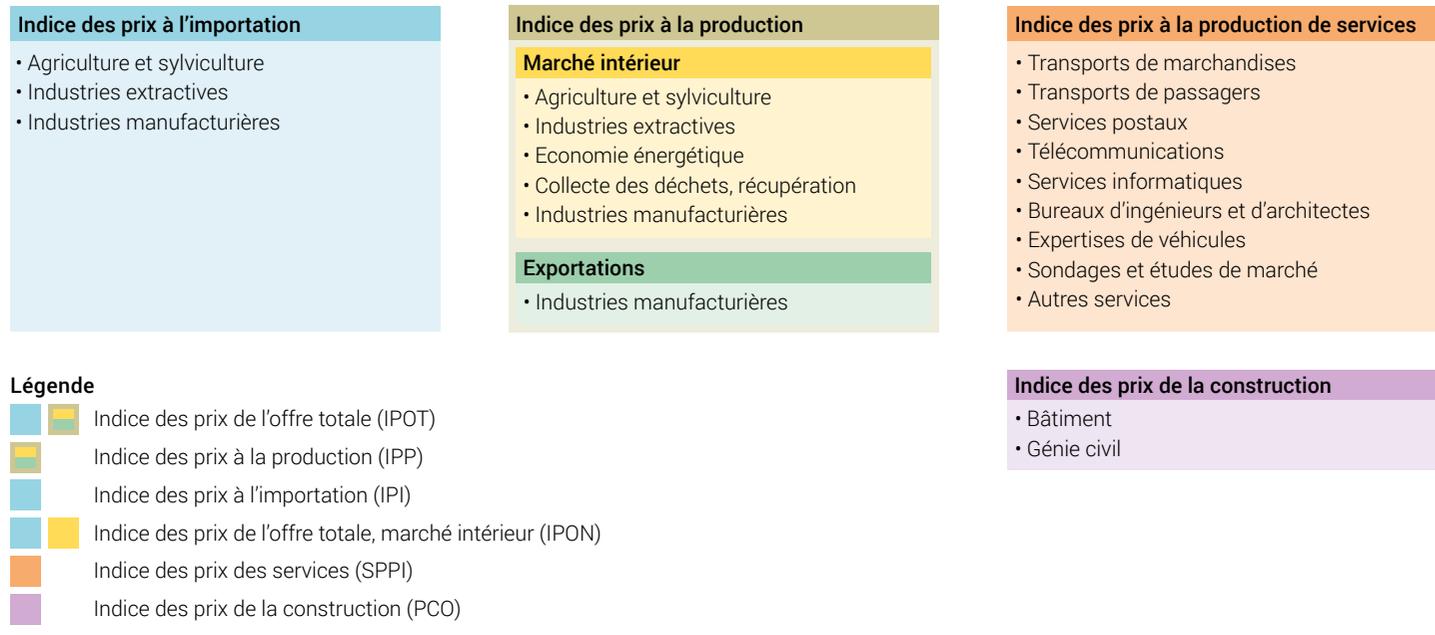
Autres applications

Déflateur: correction de la variation des prix de diverses grandeurs exprimées en termes nominaux dans les comptes nationaux et les statistiques de la production et des chiffres d'affaires pour déterminer les grandeurs en termes réels.

Indexation: adaptation de devis, de budgets, de contrats à l'évolution des prix au cours du temps.

Informations sur l'évolution des prix de différents groupes de produits.

Le système des prix à la production et à l'importation

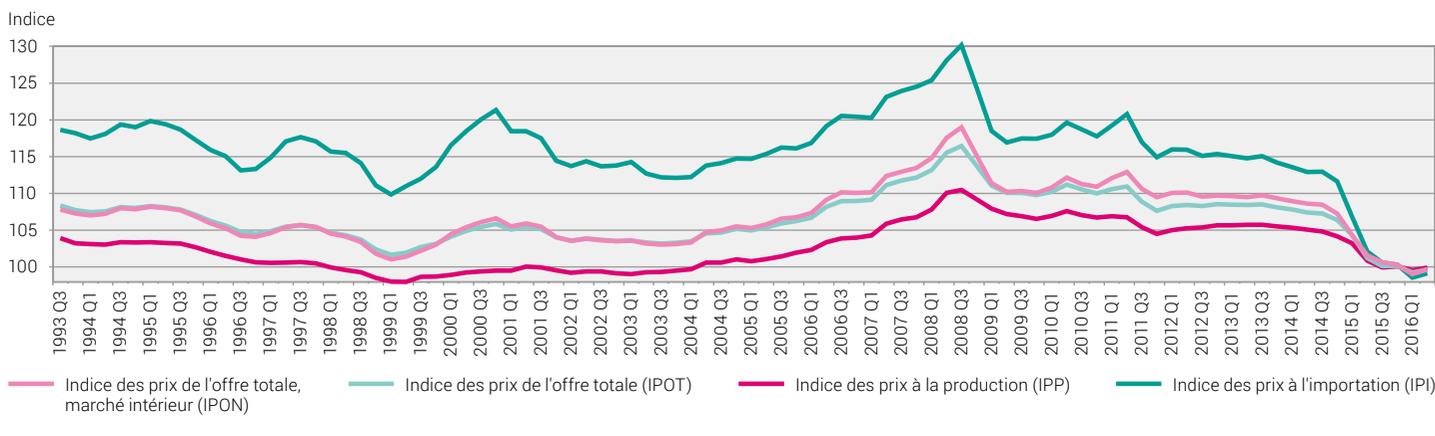


Source: OFS – Indice des prix à la production (IPP)

© OFS 2016

Indice des prix à la production et à l'importation

Décembre 2015=100, moyenne trimestrielle



Source: OFS – Indice des prix à la production (IPP)

© OFS 2016

Qui établit l'indice des prix à la production et à l'importation?

L'indice des prix à la production et à l'importation est calculé chaque mois par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La base de données est formée par près de 18'000 communications de prix individuelles. Ces dernières sont transmises par environ 3000 entreprises à l'aide de formulaires. D'autres sources sont aussi utilisées, à savoir certains prix publiés sur Internet, la statistique du commerce extérieur, ainsi que des données relevées par des associations professionnelles.

Qu'est-ce qu'un indice des prix?

Un indice des prix mesure l'évolution des prix au fil du temps sous la forme d'un chiffre défini par rapport à la valeur de la période de base considérée comme égale à 100 points (par ex. 101.6 points en juin 2016 par rapport à 100.0 points en décembre 2015). Il n'indique donc pas le niveau des prix en chiffres absolus exprimés en francs, mais montre le pourcentage de variation des prix en moyenne par rapport à la période de base, à la période correspondante de l'année précédente, au mois précédent ou à d'autres périodes de comparaison.

Seule l'évolution pure des prix est mesurée. Les variations de qualité des produits ne sont pas considérées dans les calculs: les comparaisons de prix entre deux périodes reposent toujours exactement sur les mêmes produits.

Comment mesure-t-on l'évolution des prix?

Pour mesurer l'évolution des prix, on définit un schéma («panier-type») dans lequel figurent les divers groupes de produits considérés comme représentatifs. Le poids d'un groupe de produits en termes relatifs reflète son importance économique (sa part dans l'ensemble de la production ou de l'importation considérée dans l'indice). Les prix sont relevés à un rythme mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel pour les différentes positions et les variations sont calculées par rapport aux relevés précédents. Sur la base de ces informations, on calcule un indice pour les sous-groupes, puis pour le total. Des poids sont aussi attribués aux séries de prix selon l'importance économique des entreprises qui fournissent les informations.

Comment les résultats sont-ils publiés?

Les résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation sont publiés chaque mois sous la forme d'un communiqué de presse ainsi que sur Internet.

En sus des indices totaux, on établit les divers indices partiels suivants:

- indices des prix pour le marché intérieur et les exportations;
- indices des prix pour un certain nombre de branches économiques et de groupes de produits;
- indices des prix selon l'utilisation et le degré de transformation des produits (produits agricoles et sylvicoles, biens intermédiaires, biens d'investissement, biens de consommation durables, biens de consommation non durables, énergie et récupération/recyclage);
- indice des prix pour l'«inflation sous-jacente» (exclusion des matières premières ainsi que des groupes de produits proches des matières premières dont les prix sont très volatils);
- indices des prix pour l'agriculture et l'industrie du bois;
- indices des prix pour les matériaux de construction;
- indices des prix à la production pour une sélection de services.

Vous accédez à l'offre Internet de l'OFS à l'adresse suivante: **www.statistique.ch**. Le domaine «Prix à la production et à l'importation», est directement accessible à l'adresse **www.ipp.bfs.admin.ch**.

Vous y trouverez de nombreux résultats ainsi que des informations complémentaires sur le thème des prix à la production et à l'importation.

Par ailleurs, il est possible de formuler des demandes relatives à des indices de différents groupes de produits ainsi qu'à des séries plus longues ou «rebasées». Les réponses données à ces demandes sont souvent assorties de conseils, en particulier en ce qui concerne l'interprétation et les autres possibilités d'utilisation des séries (définition de la problématique, choix des positions appropriées de l'indice, aspects de la structure de l'indice et de la méthodologie, développement de modèles d'indice différenciés).